

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS (Rhône)

*

N° 08/2026

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le trois mars deux mil vingt-six, à vingt heures, à la Mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

Présents : Laurence Renoux, Marie-Claire Berrerd, Alain Arnaud, Jean-Claude Desbat, Ludovic Batteur, Maryline Trichard, Myriam Perrin, Adrien Carret, Geneviève Foley, Sandrine Bessenay, Mirabelle Rousset-Charensol, Xavier Collonge

Excusé : Damien Lamboley

Laurence Renoux a été élue secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 26 février 2026

OBJET : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Monsieur Le Maire expose que les dispositions de l'article 1636 B sexies du code général des impôts permettent au conseil municipal de fixer chaque année les taux d'imposition.

Il précise que le taux de la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Au vu des recettes prévues, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation des résidences secondaires et autres : 15.59 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.22 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 27.67 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

PERRIN Jean-Charles,
Maire



RENOUX Laurence,
Secrétaire de séance

Date de télétransmission en préfecture : 05/03/2026 Date de publication sur le site Internet 05/03/2026
--